



Emploi et travail des jeunes : répondre à leurs attentes et favoriser leur insertion professionnelle

Rapporteur de l'Avis : **Daniel SFECCI**
Bureau exécutif : 20 mars 2023
Présidente de la Commission Emploi et
Développement Économique : **Emilie CANTRIN**
Avec la collaboration de la Commission
Formation Professionnelle et apprentissage

Introduction

À la suite des bouleversements économiques et sociaux survenus ces dernières années – dont la pandémie de CoViD-19 semble avoir accéléré les effets –, le CESER a souhaité s'interroger sur le rapport des jeunes à l'emploi et au travail, en participant par sa contribution à créer les conditions d'une meilleure prise en compte de leurs aspirations.

I. DES LEVIERS D'ACTION POUR PRENDRE EN COMPTE LES ATTENTES DES JEUNES

1. DE LA FORMATION À L'EMPLOI, FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

- **Favoriser une logique d'accompagnement** visant à rendre chaque jeune acteur de sa démarche de recherche de stage ou d'emploi, en l'associant aux actions menées pour l'aider
- **Associer les jeunes** selon une stratégie participative, notamment en vue de la réalisation de créations collectives leur permettant de valoriser leurs savoir-faire propres et parcours propres
- **Approfondir la formation** des professionnels de l'accueil, de l'insertion et de l'orientation (AIO) et mieux informer et accompagner les enseignants des classes de 3^{ème} à propos de la réalité des métiers
- **Reconnaître le droit à l'erreur** en matière d'orientation, favoriser le temps long dans l'accompagnement et poursuivre celui-ci au-delà de la reprise d'emploi
- **Développer les formations** permettant l'acquisition d'un premier niveau de qualification
- **Intégrer dans l'accompagnement** les attentes des entreprises en matière de savoir-être (par exemple grâce au parrainage)
- **Renforcer l'optimisation** des outils numériques d'information (exemple : site orientation-regionsud)
- **Développer**, tout en l'encadrant, la digitalisation des formations pour réduire les inégalités d'accès à celles-ci
- **Lutter contre les freins «périphériques»** à la formation et à l'emploi (logement, transport, accès aux soins, ...) : la Région pourrait par exemple s'inscrire en soutien

d'accords entre organismes de formation et entreprises visant à résoudre les difficultés de mobilité des jeunes, ou encore financer des hébergements en internat

- **Améliorer la concertation** et la coordination entre les acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion (ainsi qu'entre ces acteurs, les entreprises et les partenaires sociaux), au moyen notamment d'une relance du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CREFOP)
- **Favoriser le recours** aux services du conseil en évolution professionnelle (CEP)

2. RÉUSSIR L'INTÉGRATION DANS L'ENTREPRISE

- Porter une attention particulière aux premières expériences professionnelles des jeunes
- **Agir sur les conditions** d'intégration des jeunes en entreprise et favoriser la transmission inter-générationnelle
- **Soutenir l'organisation d'espaces de dialogue** au sein des organisations de travail
- Donner aux jeunes des éléments objectifs d'incitation à rester dans l'entreprise dès la prise de poste
- **Valoriser l'accès à la formation** et à la validation des acquis de l'expérience (VAE)

3. PRENDRE EN COMPTE DES ATTENTES NOUVELLES VIS-À-VIS DU TRAVAIL

- **Développer des actions** relevant de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) : travailler sur l'égalité hommes-femmes, la mixité des emplois et l'adaptation au handicap dans sa diversité ; lutter contre toutes formes de discrimination ; favoriser l'engagement bénévole des jeunes à l'intérieur et à

l'extérieur de leur environnement de travail

- **Développer des pratiques** favorisant une meilleure qualité de vie au travail (QVT) : faciliter l'exercice choisi de la pluriactivité ; permettre de mieux articuler vie professionnelle et vie personnelle ; développer des espaces d'expression à l'usage des salariés ; favoriser de nouvelles formes de management (plus horizontales notamment) et d'organisation du travail (permettant une plus grande implication des salariés)

II. QUELQUES PRÉCONISATIONS CIBLÉES POUR :

1. OFFRIR À L'INDUSTRIE UNE ATTRACTIVITÉ NOUVELLE POUR LES JEUNES :

- **Valoriser les métiers de l'industrie** auprès du grand public par la mise en avant de thèmes-phares (relocalisation, «Fabriqué en France», entreprises du patrimoine vivant, «industrie du futur», transition écologique, ...)
- **Améliorer la connaissance** de la réalité du travail et des métiers de l'industrie
- Poursuivre le déploiement d'événements marquants («Industria Méditerranée », «Forindustrie : L'Univers extraordinaire», ...)
- **Favoriser des formations** axées sur les débouchés et les métiers en tension et émergents
- **Valoriser les méthodes de recrutement innovantes** en lien avec le service public de l'emploi (SPE)

2. PROMOUVOIR LES PERSPECTIVES OFFERTES PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS), NOTAMMENT DANS LE DOMAINE DE L'AIDE À LA PERSONNE :

- **Favoriser** le développement du travail à temps plein en s'appuyant sur la mutualisation des emplois dans le cadre de groupements d'employeurs
- **Renforcer** les possibilités d'évolution professionnelle et les passerelles entre travail à domicile et travail en structure
- **Valoriser** la reconnaissance des compétences et savoir-faire
- Au-delà de l'acquisition du permis de conduire, **faciliter la mise à disposition de véhicules** pour les métiers de l'aide à domicile
- Communiquer sur la diversité des métiers de l'ESS

3. FAVORISER LA RÉUSSITE DES JEUNES CRÉATEURS OU REPRENEURS D'ENTREPRISE :

- **Favoriser** l'entrée dans les dispositifs d'accompagnement pour la création et la reprise d'activité, en insistant sur la lucidité indispensable que les jeunes doivent avoir à ce sujet
- **Répondre aux difficultés** d'accès aux financements via des aides directes à l'installation sous condition d'accompagnement
- **Encourager le développement** de l'enseignement de la gestion et du management aux néo-entrepreneurs
- **Au-delà de la question du financement**, poursuivre l'accompagnement des jeunes après la création de l'entreprise et jusqu'à sa consolidation

- **Souligner l'importance du rôle des chambres consulaires** et des organisations professionnelles en matière d'accompagnement
- **Favoriser** des modes d'accompagnement et/ou de formation plus collectifs
- **Rendre possible** une meilleure coordination des dispositifs d'accompagnement proposés par des acteurs distincts
- **Valoriser** la reprise d'entreprise au-delà du giron familial, assurer une meilleure diffusion des offres et aider à la négociation de la reprise
- **Lutter contre l'«ubérisation»** (en favorisant le développement de modèles coopératifs) et plus globalement contre le recours abusif au micro-entrepreneuriat

4. PERMETTRE AUX JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTÉ D'OBTENIR UNE FORMATION QUALIFIANTE ET D'ACCÉDER À L'EMPLOI :

- **Faciliter le repérage des publics les plus éloignés** de la formation par la mise en réseau des travailleurs sociaux et des acteurs de l'orientation et de l'insertion (associations et entreprises)
- **Améliorer l'accompagnement personnalisé** et dans la durée de ces jeunes pour les remobiliser dans la construction d'un projet et les sécuriser dans leur parcours vers l'emploi
- **Participer à la lutte contre le décrochage** et les ruptures de contrat d'apprentissage par le soutien au développement du dialogue en s'appuyant sur les enseignants, les formateurs et, le cas échéant, les maîtres d'apprentissage (en formant ces derniers à cet effet) pour identifier les difficultés auxquelles peut être confronté un jeune et les aborder avec lui, sa famille et l'entreprise
- **Développer des actions** de préqualification par la valorisation de dispositifs pédagogiques adaptés et innovants en vue d'accéder à des formations qualifiantes et certifiantes
- **Fournir un soutien** et un accompagnement spécifiques dans la VAE, qui englobe aussi des activités extra-professionnelles

Conclusion

Face à la diversité de la jeunesse et de ses attentes en termes d'emploi et de travail, les politiques d'insertion ont besoin de s'adapter et de se réinventer.

L'esprit des mesures rassemblées par le CESER au service des jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur, auxquels sont dédiés ces travaux, se retrouve résumé dans une préconisation majeure : leur faire confiance.

Comme le formulait dès 1981 le rapport Schwartz, «rien ne se fera sans les jeunes».